

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(suivant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil et, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission)

Date de livraison / version n: 27. 11. 2017 / 1.0

Page: 1 / 10

Nom du produit: **H2foam lite**

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit: **H2foam lite**
Substance/mélange: Mélange
Numéro REACH: Non disponible pour le mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé: Mousse isolante. Utilisée dans le domaine de la construction pour isoler thermiquement les bâtiments, pour isoler les fondations, etc.
Destiné pour un usage professionnel.

Usage non recommandé: Ce produit ne peut pas être utilisé d'une manière différente à ce qui est indiqué à la rubrique 1.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom: **Icynene Europe SPRL.**
Adresse: Clos Chappelle aux Champs 30, Boite 3030, B-1200, Brussels, Belgique
Téléphone: + 32 2 880 62 33
Fax: + 32 2 880 62 33
Email: jvranova@icynene.eu
www: www.icynene.eu

Nom de la personne responsable de la création de la fiche de données de sécurité: **DEKRA CZ a.s.**
Adresse: Bezpečnostní poradentství pro chemické látky a směsi Tuřanka 1222/115 budova D, 627 00 Brno, CZ
Téléphone/fax: +420 545 218 716, 545 218 707
Email: chemie@dekra.cz

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tel: +33 (0)1 40 05 48 48

I. N. R. S., Paris Centre, 30 Rue Olivier Noyer, 75680 Paris, Cedex 14
<http://www.centres.antipoison.net>

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce mélange est classifié comme dangereuse d'après le règlement (CE) no 1272/2008:


Acute Tox. 4, H302+H312 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318

La version intégrale de toutes les classifications et de toutes les phrases de sécurité standards se trouve à la section 16.

Les principaux effets néfastes physiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. Provoque une irritation cutanée. Provoque de graves lésions des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Identificateur de produit:	H2foam lite
Substance dangereuse:	Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec l'oxyde de propylène N'-[3-(diméthylamino)propyl]-N, N-diméthylpropane-1,3-diamine 2-[2-(diméthylamino)éthoxy]éthanol N-[3-(diméthylamino)propyl]-N,N',N'-triméthylpropane-1,3-diamine
Pictogrammes de danger:	

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(suivant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil et, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission)

Date de livraison / version n: 27. 11. 2017 / 1.0

Page: 2 / 10

Nom du produit:

H2foam lite

Mentions d'avertissement:	Danger
Mentions de danger:	H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané. H315 Provoque une irritation cutanée. H318 Provoque de graves lésions des yeux.
Conseils de prudence:	P264 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON. P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON en cas de malaise. P321 Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires relatives aux premiers secours qui sont stipulées sur cette étiquette). P330 Rincer la bouche. P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P501 Éliminer le contenu/récipient dans en vertu de la législation et de la réglementation en vigueur.
Informations supplémentaires figurant sur l'étiquette:	

2.3. Autres dangers

La substance n'est pas soumise aux critères applicables aux substances PBT et vPvB en vertu de l'Annexe XIII du Règlement (CE) 1907/2006.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Le produit est un mélange de plusieurs substances.

3.2. Mélanges

Le nom de la substance	Contenu (% en poids)	Numéro d'index Numéro CAS Numéro EC	Classification de la substance selon le règlement (CE) no 1272/2008
Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec l'oxyde de propylène	40 – 50	- 1244733-77-4 -	Acute Tox. 4, H302+H312+H332
N'-[3-(diméthylamino)propyl]-N, N-diméthylpropane-1,3-diamine	1 – 10	- 6711-48-4 229-761-9	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318
2-[2-(diméthylamino)éthoxy]éthanol	1 – 3	- 1704-62-7 216-940-1	Acute Tox. 4, H312 Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318
N-[3-(diméthylamino)propyl]-N,N',N'-triméthylpropane-1,3-diamine	1 – 3	- 3855-32-1 223-362-3	Acute Tox. 4, H302 Acute Tox. 3, H311 Skin Corr. 1B, H314 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(suivant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil et, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission)

Date de livraison / version n: 27. 11. 2017 / 1.0

Page: 3 / 10

Nom du produit:

H2foam lite

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Toujours veiller à votre propre sécurité. Si des troubles de la santé se manifestent ou en cas de doute, informer un médecin et lui transmettre les informations stipulées dans la présente Fiche de données de sécurité. Si la victime est inconsciente, la placer en position latérale de sécurité, la tête légèrement inclinée, et veiller à ce que ses voies respiratoires soient libres. Ne jamais faire vomir la victime. Si elle vomit d'elle-même, veiller à empêcher qu'elle inspire ses vomissures. Dans des situations où la victime est en danger de mort, ressusciter tout d'abord la victime et faire immédiatement appel à un médecin. En cas d'arrêt respiratoire – procéder immédiatement à une ventilation artificielle. En cas d'arrêt cardiaque – procéder immédiatement à un massage cardiaque indirect.

<i>Inhalation:</i>	Immédiatement interrompre l'exposition, placer la victime à l'air frais. Empêcher la victime de prendre froid. Si l'irritation, l'étouffement ou d'autres symptômes perdurent, faire en sorte que la victime soit examinée par un médecin.
<i>Contact avec la peau:</i>	Oter les vêtements imprégnés. Laver la zone touchée avec beaucoup d'eau chaude. Si les troubles perdurent, faire appel à une aide médicale.
<i>Contact avec l'œil:</i>	Laver abondamment avec de l'eau douce et propre durant 10 – 30 minutes jusqu'à ce que l'eau pénètre sous les paupières. Si la victime porte des lentilles de contact, il sera nécessaire de les enlever avant de lui rincer les yeux. Ne procéder en aucun cas à une neutralisation. Protéger l'œil qui n'a pas été atteint. En fonction de la situation, appeler le SAMU ou faire en sorte que la victime soit le plus rapidement possible examinée par un médecin. Toutes les victimes doivent être envoyées chez un médecin et ce, même en cas d'atteinte de faible envergure.
<i>Digestion:</i>	Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Contact avec la peau

Une exposition répétée à ce matériel peut engendrer une absorption par la peau, ce qui peut déboucher sur de graves problèmes de santé. Nocif par contact avec la peau. Provoque des irritations de la peau.

Contact avec l'œil

Provoque de graves lésions des yeux.

Digestion

L'ingestion d'une petite quantité de ce matériel peut représenter de graves risques pour la santé. Nocif par ingestion.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas de règles spécifiques. Traitements selon symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés: gaz carbonique, mousse résistante à l'alcool, poudre d'extinction, brouillard d'eau

Moyens d'extinction inappropriés: ne pas utiliser un courant d'eau car il pourrait favoriser la propagation de l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ce produit n'est pas inflammable. La chaleur peut engendrer une augmentation de la pression, les contenants fermés peuvent éclater, le feu peut se propager et accroître ainsi le risque de brûlure et d'accident. En cas d'incendie, il est possible de voir apparaître du monoxyde de carbone et du dioxyde de carbone et d'autres gaz toxiques. L'inhalation des produits dangereux de la décomposition (pyrolyse) peut provoquer de graves problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome (EN 137) et l'équipement de protection complet. Les contenants renfermant du mélange qui se trouveraient à proximité de l'incendie doivent être refroidis à l'eau. Utiliser un brouillard d'eau pour refroidir les surfaces qui sont exposées au feu. Empêcher toute pénétration dans les égouts, cours d'eau ou sol.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(suivant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil et, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission)

Date de livraison / version n: 27. 11. 2017 / 1.0

Page: 4 / 10

Nom du produit:

H2foam lite

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Évacuer la zone. Assurer une ventilation suffisante. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Toujours respecter les consignes relatives à la protection des personnes et à la sécurité du travail. Empêcher le contact avec la peau et les yeux. Faire en sorte que les personnes qui ne sont pas protégées quittent le lieu de l'accident. Utiliser les moyens de protection personnelle (gants, lunettes de protection, appareil de protection respiratoire) voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher une fuite dans l'environnement. Empêcher le produit d'atteindre les égouts.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recouvrir le produit dispersé à l'aide d'un produit absorbant (ignifuge) approprié (sable, Kieselguhr, terre et autres matériaux absorbants appropriés). Déposer le produit dans des récipients étiquetés et destinés à la collecte des déchets. Procéder également comme indiqué à la section 13.

En cas de dispersion d'importantes quantités de produit, informer les pompiers et les autres autorités compétentes.

Une fois que vous aurez éliminé le produit, laver l'endroit contaminé à grandes eaux. Ne pas utiliser de solvants.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Suivre les paragraphes n°7, 8 et n°13 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher tout contact avec la peau et les yeux, avec les vêtements. Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols. Assurer une ventilation suffisante. Utiliser les moyens de protection personnelle lors de la manipulation (rubrique 8). Veiller à respecter la législation en vigueur en termes de sécurité et de protection de la santé. Ne manger, boire fumer jamais sur le lieu de travail. Après le travail et avant de prendre une pause, se laver convenablement les mains. Laver les vêtements contaminés avant toute nouvelle utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer ce produit dans des emballages d'origine et fermés. Entreposer le produit à un endroit sec et à l'abri des intempéries, suffisamment ventilé. Conserver ce produit fermé. Conserver ce produit à l'écart des aliments, des boissons et des aliments destinés aux animaux. Conserver à l'écart des oxydants forts. Conserver à l'abri des hautes températures, des étincelles et des flammes.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Mousse isolante. Utilisée dans le domaine de la construction pour isoler thermiquement les bâtiments, pour isoler les fondations, etc.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Les limites de l'exposition sur le lieu de travail selon la directive 2000/39/ES, 2006/15/ES, 2009/161/EU, 2017/164/EU – ne sont pas données

Les valeurs limites des indicateurs biologiques des testes d'exposition dans la directive 98/24/EC – ne sont pas données

Arrêté, établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives en application de l'article R. 232-5-5 du code du travail – ne sont pas données

Les valeurs DNEL un PNEC: non disponible pour le mélange

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Empêcher tout contact avec les yeux et la peau. Respecter les mesures habituelles de protection de la santé liées à la manipulation de substances chimiques et assurer principalement une ventilation / aspiration suffisante. Ceci ne sera possible qu'en ayant recours à une aspiration locale ou à une ventilation générale efficace.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(suivant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil et, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission)

Date de livraison / version n: 27. 11. 2017 / 1.0

Page: 5 / 10

Nom du produit:

H2foam lite

Ne pas manger, boire ni fumer durant le travail. Après le travail et avant de prendre une pause repas et une pause, se laver convenablement les mains avec de l'eau et du savon. Ne pas respirer les vapeurs. Retirer immédiatement les vêtements souillés et les laver avant toute nouvelle utilisation. Sur le lieu de travail, prévoir une douche de sécurité et un rince-œil pour que le personnel puisse se rincer les yeux.

8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

La directive EU 89/656/EHS et la directive EU 89/686/EHS introduit tous les moyens de protection personnelle utilisés.

Protection des yeux / du visage:	Porter équipement de protection des yeux (EN 166).
Protection de la peau:	Protection des mains: Utiliser des gants de protection résistants aux produits chimiques (EN 374). Vu que ce produit est un mélange de plusieurs substances, il n'est pas possible de définir préalablement la matière des gants à utiliser et il est nécessaire de faire un essai avant de les utiliser. L'adéquation des gants et de la durée de pénétration dépendront des conditions d'utilisation spécifiques. Pour obtenir de plus amples informations concernant la sélection des gants et les durées de pénétration à appliquer à vos conditions d'emploi particulières, il conviendra de prendre contact avec le fabricant des gants. Lors de la sélection de gants spécifiques à votre type d'emploi et à la durée de l'exposition, il conviendra de tenir compte de tous les facteurs du milieu dans lequel vous travaillez tels que, par exemple, les autres produits chimiques utilisés, les facteurs physiques (possibilité de coupure, de déchirure, résistance thermique), ainsi que les spécifications et les recommandations des différents fabricants. Immédiatement remplacer des gants qui seraient détériorés. Divers: Vêtements de protection à longues manches, imperméables, chaussures de sécurité appropriées.
Protection respiratoire:	Masque équipé d'un filtre protégeant contre les vapeurs organiques, éventuellement un appareil respiratoire lorsque le travail est effectué dans un environnement qu'il est difficile de ventiler et/ou d'aérer.
Risques thermiques:	Il n'y a pas de risques.

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Prendre les mesures habituelles en termes de protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide blanc
Odeur:	Après l'amine
Seuil olfactif:	Ces informations ne sont pas disponibles
pH:	11 (à 20 °C)
Point de fusion/point de congélation:	Ces informations ne sont pas disponibles
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Ces informations ne sont pas disponibles
Point d'éclair:	> 60 °C
Taux d'évaporation:	Ces informations ne sont pas disponibles
Inflammabilité (solide, gaz):	Ces informations ne sont pas disponibles
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité:	Ces informations ne sont pas disponibles
Pression de vapeur:	Ces informations ne sont pas disponibles
Densité de vapeur:	Ces informations ne sont pas disponibles
Densité relative:	Ces informations ne sont pas disponibles
Solubilité(s):	Ces informations ne sont pas disponibles
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Ces informations ne sont pas disponibles

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(suivant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil et, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission)

Date de livraison / version n: 27. 11. 2017 / 1.0

Page: 6 / 10

Nom du produit: **H2foam lite**

Température d'auto-inflammabilité:	Ces informations ne sont pas disponibles
Température de décomposition:	Ces informations ne sont pas disponibles
Viscosité:	Ces informations ne sont pas disponibles
Propriétés explosives:	Ces informations ne sont pas disponibles
Propriétés comburantes:	Ces informations ne sont pas disponibles

9.2. Autres informations

Informations ne sont pas données	
----------------------------------	--

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune réaction dangereuse n'est connue.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales d'entreposage et d'utilisation.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune polymérisation dangereuse n'est observée.

10.4. Conditions à éviter

Assurer une ventilation suffisante.

10.5. Matières incompatibles

Conserver à l'écart des oxydants forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

N'apparaissent pas dans le cadre d'une utilisation normale et d'un stockage normal. À hautes températures ou en cas d'incendie, des produits dangereux peuvent être libérés, comme des oxydes de carbone par exemple.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H2foam lite

Exposition	Paramètre	Valeurs	Durée d'exposition	Espèce
par voie orale	ATE	910,106 mg/kg		
cutanée	ATE	1 321,403 mg/kg		

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec l'oxyde de propylène

Exposition	Paramètre	Valeurs	Durée d'exposition	Espèce
par voie orale	LD ₅₀	500 mg/kg		rat
cutanée	LD ₅₀	1 230 mg/kg		lapin
par inhalation (aérosols)	LC ₅₀	5 mg/l	4 heures	rat

N'-[3-(diméthylamino)propyl]-N, N-diméthylpropane-1,3-diamine

Exposition	Paramètre	Valeurs	Durée d'exposition	Espèce
par voie orale	LD ₅₀	1 598 mg/kg		rat
cutanée	LD ₅₀	569 mg/kg		lapin

2-[2-(diméthylamino)éthoxy]éthanol

Exposition	Paramètre	Valeurs	Durée d'exposition	Espèce
par voie orale	LD ₅₀	2 150 – 3 830 mg/kg		rat
par voie orale	LD ₅₀	2 460 µg/l		
cutanée	LD ₅₀	1,74 ml/kg		lapin (M)
cutanée	LD ₅₀	2,14 ml/kg		lapin (F)
par inhalation (aérosols)	LC ₅₀	> 72 ppm	4 heures	rat

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(suivant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil et, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission)

Date de livraison / version n: 27. 11. 2017 / 1.0

Page: 7 / 10

Nom du produit:

H2foam lite

N-[3-(diméthylamino)propyl]-N,N',N'-triméthylpropane-1,3-diamine

Exposition	Paramètre	Valeurs	Durée d'exposition	Espèce
par voie orale	LD ₅₀	1 250 – 1 600 mg/kg		rat
par voie orale	LD ₅₀	1 620 µg/kg		
cutanée	LD ₅₀	370 mg/kg		lapin (M)
cutanée	LD ₅₀	500 – 1 000 mg/kg		lapin (F)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque de graves lésions des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Oxychlorure de phosphore, produits de réaction avec l'oxyde de propylène

Paramètre	Valeurs	Durée d'exposition	Espèce (environnement)
EC ₅₀	63 mg/l	48 heures	Daphnia magna

N'-[3-(diméthylamino)propyl]-N, N-diméthylpropane-1,3-diamine

Paramètre	Valeurs	Durée d'exposition	Espèce (environnement)
LC ₅₀	68 mg/l		poisson
EC ₅₀	50,3 mg/l	48 heures	Daphnia magna
EC ₅₀	7,9 mg/l	72 heures	autres organismes aquatiques
NOEC	21,4 mg/l	96 heures	

2-[2-(diméthylamino)éthoxy]éthanol

Paramètre	Valeurs	Durée d'exposition	Espèce (environnement)
LC ₅₀	320 mg/l	96 heures	poisson
EC ₅₀	> 100 mg/l	48 heures	Daphnia magna
NOEC	215 mg/l	96 heures	

N-[3-(diméthylamino)propyl]-N,N',N'-triméthylpropane-1,3-diamine

Paramètre	Valeurs	Durée d'exposition	Espèce (environnement)
LC ₅₀	92,5 mg/l	96 heures	poisson
EC ₅₀	35,4 mg/l	48 heures	Daphnia magna

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information n'est disponible pour ce mélange.

N'-[3-(diméthylamino)propyl]-N, N-diméthylpropane-1,3-diamine: facilement biodégradable. BOD 60 % (28 jours)

N-[3-(diméthylamino)propyl]-N,N',N'-triméthylpropane-1,3-diamine: difficilement biodégradable

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information n'est disponible pour ce mélange.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(suivant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil et, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission)

Date de livraison / version n: 27. 11. 2017 / 1.0

Page: 8 / 10

Nom du produit:

H2foam lite

N'-[3-(diméthylamino)propyl]-N, N-diméthylpropane-1,3-diamine: Log Pow 0,214

2-[2-(diméthylamino)éthoxy]éthanol: Log Pow -1,21

N-[3-(diméthylamino)propyl]-N,N',N'-triméthylpropane-1,3-diamine: Log Pow ≥ 0

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information n'est disponible pour ce mélange.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Ce mélange n'est pas soumis aux critères applicables aux substances PBT et vPvB en vertu de l'Annexe XIII du Règlement (CE) 1907/2006.

12.6. Autres effets néfastes

Ne sont pas connus.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Les numéros de catalogue des déchets sont accordés par l'utilisateur sur la base de l'application réelle du produit et sur d'autres occurrences. Ne pas verser dans les égouts.

Code de déchet recommandé: **08 04 09*** déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballage: **15 01 10*** emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

La façon recommandée pour la liquidation aux personnes morales et physiques autorisées à l'entreprise: Mettre le produit non utilisé et l'emballage contaminé dans des récipients désignés pour la collection du déchet et remettre le déchet indiqué à la personne autorisée à la liquidation du déchet (société spécialisée) qui est autorisée pour cette action.

Les procédés recommandés: préférer la recyclage. Si le produit ne peut pas être recyclé, mettre le produit dans un récipient sec et indiqué par une désignation.

Autres informations (législation)

La directive 2008/98/EC sur les déchets. Si le produit et son emballage deviennent des déchets, l'utilisateur final doit leur attribuer selon la Décision de la Commission 2014/955/EC un code de déchet correspondant.

La directive 2004/12/EC sur les déchets.

Directive 94/62/CE du Parlement Européen et du Conseil relative aux emballages et aux déchets d'emballages.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

N'est pas soumis aux règles des transports du matériel dangereux (ADR, RID, ADN, ICAO/IATA, IMDG).

14.1. Numéro ONU	N'est pas soumis aux prescriptions
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	N'est pas soumis aux prescriptions
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	N'est pas soumis aux prescriptions
14.4. Groupe d'emballage	N'est pas soumis aux prescriptions
14.5. Dangers pour l'environnement	N'est pas soumis aux prescriptions
14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Ne sont pas connues
14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	N'est pas connu

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(suivant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil et, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission)

Date de livraison / version n: 27. 11. 2017 / 1.0

Page: 9 / 10

Nom du produit:

H2foam lite

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Les restrictions concernant les mélanges ou les substances contenues suivant l'annexe XVII du règlement REACH: point 3.

La liste des substances candidates (liste des substances SVHC) - article 59 du règlement REACH: aucunes.

Les substances soumises à une autorisation (annexe XIV du règlement REACH): aucunes

Règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil no. 1907/2006 sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques (REACH)

Règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil no. 1272/2008 relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges (CLP)

Le destinataire de la matière ou du mélange doit prendre des précautions en lien avec le premier statut de la matière ou du mélange (y compris les matières incluses dans le mélange) en accord avec la législation nationale du présent état membre et énumérer ici toutes les prescriptions juridiques.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

L'évaluation du danger chimique n'a pas été faite pour la matière.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les changements de la fiche de données de sécurité

L'histoire des révisions:

Version	Date	Changement
1.0	27. 11. 2017	La première édition d'après la réglementation du Parlement Européen et du Conseil (ES) n° 1907/2006 tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830 de la Commission, et règlement (CE) no 1272/2008

La signification des abréviations et acronymes

CAS Chemical Abstract Service (identifiant numérique des substances chimiques - plus d'infos sur www.cas.org)

ES identifiant numérique des substances chimiques pour les listes EINECS, ELINCS et NLP

PBT substances persistantes, bioaccumulables et toxiques

vPvB substances très persistantes et très bioaccumulables

LPE niveau d'exposition admissible de la substance chimique sur le lieu de travail

LD₅₀ valeur indique la dose d'une matière, administrée en une seule fois, qui provoque la mort de 50% d'un groupe d'animaux d'essai

LC₅₀ valeur indique la concentration d'une matière, administrée en une seule fois, qui provoque la mort de 50% d'un groupe d'animaux d'essai

EC₅₀ concentration de la substance à laquelle se produit chez 50% d'un groupe d'animaux d'essai, pour une durée d'exposition donnée, un effet sur l'organisme

IC₅₀ la moitié de la concentration inhibitrice maximale à laquelle se produit un effet sur l'organisme

SVHC Substances of Very High Concern - substances extrêmement préoccupantes

DNEL Derived No Effect Level (concentration de la substance dérivée sans effet)

PNEC Predicted No Effect Concentration (concentration prédite de la substance sans effet)

Acute Tox. 3 Toxicité aiguë, catégorie de danger 3

Acute Tox. 4 Toxicité aiguë, catégorie de danger 4

Eye Dam. 1 Lésions oculaires graves, catégorie de danger 1

Skin Corr. 1B Corrosion cutanée, catégorie de danger 1B

Skin Corr. 1C Corrosion cutanée, catégorie de danger 1C

Skin Irrit. 2 Irritation cutanée, catégorie de danger 2

Aquatic Chronic 3 Danger pour le milieu aquatique, chronique, catégorie de danger 3

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

(suivant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil et, tel que modifié par le règlement (UE) n° 2015/830 de la Commission)

Date de livraison / version n: 27. 11. 2017 / 1.0

Page: 10 / 10

Nom du produit:

H2foam lite

Les principales références bibliographiques et sources de données

Les informations mentionnées ici proviennent de nos meilleures connaissances et de la législation actuelle. La fiche de données de sécurité a été faite sur la base de l'original de la fiche de données de sécurité fourni par le fournisseur (Date de livraison / version n : 21. 9. 2017 / 1.0).

Le mélange a été évalué et classifié d'après l'ordonnance (ES) n° 1272/2008.

Liste des phrases de sécurité standard qui sont citées dans la présente Fiche de données de sécurité

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H302+H312+H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.

H311 Toxique par contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Les conseils relatifs à la formation

L'employeur doit faire en sorte que ses employés suivent une formation en bonne et due forme.

Autres informations

D'autres informations seront fournies par le rubrique 1.3.

Cette fiche de données de sécurité établie par la société DEKRA CZ a.s. est un document spécialisé en vertu de la réglementation en vigueur. Toute modification sans le consentement de la personne compétente est interdite.

Le produit ne doit pas être utilisé à des fins autres que celles pour lesquelles il est prévu (section 1.2). Comme les conditions spécifiques d'utilisation sont hors du contrôle du fournisseur, l'utilisateur est responsable d'adapter les précautions prescrites aux lois et règlements locaux. Les consignes de sécurité décrivent le produit en termes de sécurité et ne doivent pas être considérées comme des informations techniques sur le produit.